UNIVERSITÉ DE FRANCE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

ESSAI

SUR LE SEPTIÈME CHAPITRE

DE

L'ÉPITRE AUX ROMAINS.

THÈSE

PRÉSENTÉE

à la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg,

ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT

le 18 juin 1864, à 4 heures du soir,

POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE,

PAR

CH. AUGUSTE WEBER,

DE STRASBOURG (BAS-RHIN).

STRASBOURG

TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN, PLACE SAINT-THOMAS, 3

1864

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41552708_0041

A MA MÈRE.

A MES ONCLES

MM. GEORGES ET PHILIPPE WEBER.

AUG. WEBER.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

M. BRUCH ✻, Doyen de la Faculté.

MM. BRUCH ✻,
RICHARD,
REUSS ✻,
SCHMIDT,
COLANI,
N.
} Professeurs de la Faculté.

WEBER, professeur suppléant.

M. REUSS, Président de la soutenance.

MM. REUSS,
WEBER,
SCHMIDT,
} Examinateurs.

La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières au candidat.

ESSAI

SUR LE SEPTIÈME CHAPITRE

DE

L'ÉPITRE AUX ROMAINS.

Le septième chapitre de l'épître aux Romains a toujours été considéré comme l'un des plus intéressants, mais aussi des plus difficiles de toute l'épître. Il est intéressant parce qu'il est une étude psychologique faite par l'homme, de la vie duquel on a dit qu'elle est la clef de sa théologie ; il est difficile, parce qu'en présence d'une analyse psychologique du cœur de l'homme, on est nécessairement amené à rechercher le sujet de cette analyse et à sortir ainsi du domaine de l'idée pour descendre sur celui des faits et de la pratique. Or, selon qu'on se représente ce sujet, on juge aussi différemment l'ensemble de la théologie de saint Paul ; on se trouve même en contradiction avec certains faits, certains articles de foi considérés comme fondamentaux dans la doctrine chrétienne. Car dans la théologie systématique tout se tient ; chaque partie à sa place marquée dans l'ensemble. Une anthropologie différente aura pour conséquence une théologie différente ; supprimez les dogmes du péché et de l'impuissance naturelle de l'homme, et certainement vos notions sur Christ et son œuvre ne seront plus celles de la théologie orthodoxe.

C'est donc en partie une question de dogmatique qui a compliqué l'étude du septième chapitre, c'est la difficulté de faire rentrer dans un système de doctrines ce chapitre si remarquable, mais où des choses qui semblent inconciliables se trouvent réunies. Quel est cet homme vendu au péché comme un vil esclave, et qui en même temps veut faire le bien et prend plaisir à la loi de Dieu? Est-ce de l'homme naturel, non régénéré que parle saint Paul, ou bien de l'homme régénéré qui est en Christ? C'est là la question qui depuis des siècles divise les exégètes et en présence de laquelle se trouve tout lecteur du septième chapitre. Car ce n'est pas là un de ces problèmes inutiles soulevés par la curiosité du savant, ce n'est pas une de ces difficultés qui disparaissent à une seconde lecture pour l'homme non prévenu. Il est indispensable d'avoir une solution, à moins qu'on ne renonce à comprendre l'apôtre et à le suivre dans son argumentation, et la difficulté est de celles qui semblent augmenter en face de l'étude et de l'examen.

Quelques indications tirées de l'histoire de l'exégèse de notre chapitre prouveront quelle grande place les préoccupations dogmatiques ont tenue dans son interprétation.

Les pères grecs s'accordent à voir dans le sujet dont parle saint Paul l'homme non régénéré. Saint Augustin partagea d'abord cette manière de voir; mais dans sa lutte contre le pélagianisme, il fut conduit à modifier ses idées. Les expressions de saint Paul ne lui semblaient plus conciliables avec la théorie de la grâce; il les appliqua à l'homme régénéré. Guidés par des considérations analogues, les réformateurs Luther, Calvin,

Mélanchthon, Théodore de Bèze suivirent saint Augustin. Dans les luttes au sein de l'Église réformée, l'interprétation de ce chapitre eut une grande importance. Arminiens et calvinistes se trouvaient au sujet de cette question dans les deux camps opposés. L'école de Spener, craignant sans doute de voir la sanctification négligée, si l'on appliquait les données de notre chapitre au chrétien, revint à l'explication des pères grecs. Cette explication a trouvé dans les temps modernes de nombreux défenseurs. On ne peut pas dire que la question soit résolue et qu'une solution définitive soit acquise à la science; les deux plus récents commentaires sur l'épître aux Romains ont encore pris parti chacun pour une des interprétations traditionnelles.

Nous essayons de présenter quelques observations sur ce sujet important et difficile. Ce n'est pas une étude exégétique que nous entreprenons, c'est plutôt le travail que l'on fait après avoir étudié un chapitre, lorsque des détails on porte son regard sur l'ensemble. Notre chapitre nous semble être de ceux qui ne deviennent clairs que lorsqu'on a trouvé une réponse à la question dogmatique qu'ils soulèvent. C'est cette réponse que nous cherchons.

Comment saint Paul est-il amené à parler des rapports de la loi avec l'homme pécheur? Interrogeons le contexte.

L'idée fondamentale de toute l'épître aux Romains, c'est la justification par la foi. En présence d'un monde assujetti au péché, en présence de théories qui affirment la nécessité de la loi, l'apôtre annonce hautement cet évangile de Dieu, dont il n'a point honte, car

c'est une puissance de Dieu qu'il annonce, une puissance qui sauve celui qui croit. Le pécheur juif ou païen est justifié par la foi en Christ et par la foi seule. Car avec Christ la vie est entrée dans le monde, comme autrefois le péché et la mort y entrèrent avec Adam. Appartenir à Christ, c'est avoir la vie, c'est être sauvé ; il ne faut donc plus ni loi ni œuvres de la loi.

Mais si l'homme a le salut par la foi, comment le conserve-t-il ? Vous réussirez sans doute à rejeter la loi en théorie, mais elle s'imposera à vous en pratique. Car avec le péché, avec les transgressions incessantes, que ferez-vous sans une loi qui dirige la volonté et la maintienne ? Des objections de ce genre devaient bien souvent être adressées à l'apôtre ; il y répond dans les chapitres V à VIII.

L'idée fondamentale de cette partie de l'épître nous paraît être celle-ci : la foi qui justifie suffit à assurer et à conserver le salut ; ce que la foi a donné, elle saura le sauvegarder sans aucun secours extérieur. C'est elle qui nous fait participer à la vie nouvelle, c'est elle qui nous conduit au milieu des tentations, des épreuves, des luttes jusqu'au point où la gloire à venir sera manifestée en nous, jusqu'au temps où nous serons glorifiés avec Christ.

Celui qui est entré dans la nouvelle économie de la grâce n'a donc plus besoin d'une loi qui l'empêche de pécher. Il ne péchera pas volontairement ; comment le pourrait-il ? N'est-il pas mort au péché ? Son baptême ne l'a-t-il pas mis en une communion tellement intime avec le Seigneur que, mort avec Christ, il est ressuscité avec Christ et vit maintenant pour Dieu. Péchera-t-il parce qu'il n'est plus sous la loi ? Non, car à peine dé-

livré de l'esclavage de la loi, il a de nouveau été réduit en esclavage, mais cette fois par Dieu : il est devenu esclave de Dieu, il est au service de la justice et de la sanctification (chap. VI).

Mais en établissant ainsi pour l'homme une règle de vie et de justice indépendante de la loi, l'apôtre a fait plus : il ne s'est pas contenté de défendre, il a pris l'offensive lui-même. Il a laissé entrevoir sa vraie pensée sur la loi : non-seulement la loi n'est pas nécessaire pour la sanctification, elle y est même contraire. Si le péché a perdu son empire sur le croyant, c'est que celui-ci n'est plus sous la loi (VI, 14). Cette même pensée reparaît au chap. VII. L'apôtre aborde la difficulté de front; il sent que là, sous ce mot *loi*, se concentrent toutes les résistances à l'évangile gratuit de Dieu, c'est ce boulevart qu'il faut renverser, afin que les cœurs des hommes s'ouvrent tout entiers à la bonne nouvelle.

Vous n'êtes plus sous la loi, car vous êtes morts à la loi. Comme la femme devient libre à la mort de son mari, de même vous, étant morts avec Christ, vous êtes libres à l'égard de la loi. Vous êtes unis à Christ, afin de porter du fruit pour Dieu. « Car quand nous étions dans la chair, les affections des péchés, qui sont par la loi, opéraient dans nos membres pour nous faire porter du fruit pour la mort; mais maintenant nous sommes délivrés de la loi, étant morts à ce qui nous retenait, afin que nous servions Dieu en nouveauté d'esprit et non point en vieillesse de la lettre » (VII, 5 et 6).

Voilà, sans ambages, sans réticences, l'opinion de l'apôtre sur la loi. Il s'agit là non de théories, de spé-

culations, c'est une vérité pratique ; la preuve en sera donnée par l'observation psychologique. Tout ce qui suit n'est, en effet, que la démonstration de cette déclaration de l'apôtre ; la fin du chap. VII répond au v. 5, le commencement du chap. VIII au v. 6.

Cette démonstration est amenée par une objection qui semblait assez naturellement découler des prémisses du raisonnement. Si la loi empêche la sanctification, la loi est donc immorale, elle est péché.

Non, dit l'apôtre ; mais c'est elle qui donne la connaissance du péché. Le péché habite dans l'homme, mais l'homme n'en a pas conscience jusqu'au jour où la loi se présente à lui. Elle défend ; que fait l'homme ? Dès qu'il connaît la défense, il semble prendre plaisir à la mépriser ; dès qu'il sait ce que c'est que la convoitise, il sent en son cœur toutes sortes de convoitises. L'homme sent qu'il est coupable ; il vivait, maintenant il se sent sous l'empire de la mort. La loi donc est sainte, le commandement est juste et bon ; mais cette loi a servi d'instrument au péché et, donnée à l'homme pour le conduire à la vie, elle l'a conduit à la mort (VII, 5 à 12).

Mais ceci ne veut pas dire que ce soit la loi qui ait donné la mort à l'homme ; ce qui est bon en soi n'a pas été un mal pour l'homme. Non, c'est le péché qui a donné la mort à l'homme, mais le péché par la loi ; et ceci a été voulu de Dieu, car le péché, abusant ainsi de la loi de Dieu, devait paraître aux yeux de l'homme ce qu'il est véritablement, révolte contre Dieu ; à côté du péché comme fait, l'homme devait voir le péché comme principe ; le péché devait ainsi être élevé par la loi à sa plus haute puissance, afin que de l'excès du

mal résultât l'abondance du bien, afin que là où le péché abondait la grâce devînt encore plus abondante.

C'est ce qui est arrivé. Car voyez cet homme, dont la volonté est d'accord avec la loi de Dieu; il connaît le bien, il le désire; mais ce bien qu'il recherche, il ne l'accomplit jamais. Il voit bien alors ce qui se passe en lui; c'est qu'en lui habite le mal, c'est qu'il est charnel, vendu au péché; il apprend à connaître que le péché est péché, et cependant nul moyen de résister. Car, ce bien que la loi lui montre, elle ne lui donne pas la force de l'accomplir; cette loi de la mort qui l'entraîne à faire le mal qu'il hait, la loi ne sait pas l'abolir. Ce n'est pas là sa destination; son but, c'est de multiplier la transgression, de servir d'aiguillon au péché en le rendant en même temps plus pénible pour l'homme. Lutte terrible et sans espérance de victoire, qui s'engage dans le cœur de l'homme jusqu'à ce que ce cœur soit comme brisé et qu'un cri de désespoir se fasse entendre : malheureux que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort !

C'est alors que commence l'évangile, la bonne nouvelle ! Au milieu de cette nuit un rayon de lumière a brillé; cette main qui cherchait un appui, elle a rencontré le roc. Grâces soient à Dieu par Jésus-Christ, notre Seigneur (VII, 13-25).

Car si l'homme sans Christ est esclave de la loi, du péché et de la mort, en Christ il est délivré de cette loi. Ce que la loi était impuissante à faire, Dieu l'a fait ! La loi pouvait donner la connaissance du mal; faire sentir et toucher du doigt le péché, mais le vaincre, non. Mais Dieu a envoyé son Fils dans un corps semblable à celui de l'homme, il l'a envoyé à cause du péché, et à con-

damné en lui le péché dans la chair. Qu'est-il arrivé ? Ce que la loi exige, et que ceux qui sont sous la loi n'ont pu accomplir, ceux qui sont en Christ l'accomplissent ; car un principe de vie a remplacé dans le cœur de l'homme la loi de la mort, c'est l'Esprit saint ; et, si l'affection de la chair est la mort, l'affection de l'esprit est vie et paix.

C'est cet esprit qui soutient le croyant dans les épreuves du temps présent, c'est lui qui lui donne des forces pour la prière, qui le fortifie dans les épreuves en les faisant considérer comme une communion de souffrances avec Christ, et qui le conduit ainsi jusqu'à la gloire à venir. Ceci nous ramène à la pensée que l'apôtre développe dans cette partie de l'épître : c'est que la foi donne le salut complet, c'est qu'il ne faut plus ni loi ni institutions extérieures, car ceux que Dieu a justifiés, il les a aussi glorifiés.

Voilà, si nous avons bien compris l'apôtre, la suite des idées qu'il expose. Essayons maintenant de déterminer de quel homme il parle en particulier dans les versets 13 à 25.

Est-ce de l'homme régénéré ? La manière dont nous avons exposé le raisonnement de saint Paul a fait entrevoir que cette opinion ne nous paraît pas dans le vrai. Si l'apôtre veut montrer l'insuffisance de la loi, en appellera-t-il à l'expérience actuelle de l'homme qui, selon lui, n'est plus sous la loi ? Toute son argumentation n'a-t-elle pas pour but de prouver que le règne de la loi est passé, que le croyant ne lui est plus soumis, qu'elle est une de ces choses qu'on laisse derrière soi quand on vient à Christ ? Et pour établir

sa preuve l'apôtre parlerait de l'impuissance du croyant à faire le bien? On peut bien l'affirmer: ce sont des scrupules dogmatiques qui ont pu seuls amener les exégètes à cette interprétation; scrupules respectables, mais qui nous semblent peu fondés pour notre chapitre.

Disons plus: au nom même de la dogmatique on peut condamner cette interprétation; car à moins d'affaiblir les expressions si fortes de l'apôtre, à quelles conséquences arriverait-on? Il faudrait admettre que l'homme en Christ est charnel, vendu au péché, c'est-à-dire esclave du péché et faisant ce que le péché lui commande; qu'il est impuissant à faire le bien et que son cœur désireux de le faire ne peut que redire: je ne le trouve pas. Et ce serait là le même homme qui est une nouvelle créature en Christ, l'homme affranchi par Christ de l'empire du péché et de la mort, l'homme qui a crucifié sa chair, l'homme dont Christ est la vie et qui dit: Je puis tout par Christ qui me fortifie!

Il y a là une contradiction; on a essayé de l'expliquer en disant que notre chapitre seul ne pouvait sans doute être appliqué à l'homme régénéré, mais que c'est l'une des faces de sa vie; que l'autre nous est donnée dans le chap. VIII et qu'il faut réunir ces deux parties pour avoir une image de la vie chrétienne conforme à ce que l'expérience nous en dit. L'expérience du chrétien a sans doute une valeur considérable, surtout quand il s'agit de comprendre saint Paul dont la vie intérieure est devenue comme le type de la vie chrétienne. Et l'apôtre lui-même n'a-t-il pas connu par expérience et l'élévation du but et la difficulté de l'atteindre? Ne nous parle-t-il pas tour à tour de sa

force en Jésus-Christ et de ses tentations, de ses luttes, de sa faiblesse dans la chair?

Assurément; mais c'est précisément en cela que se montre la grandeur de saint Paul. Il a été homme comme nous; comme nous il a connu la faiblesse humaine. Mais quand il doit annoncer l'Évangile de Dieu, quand il parle au nom de Celui dont il est l'instrument, alors sa foi se montre dans toute sa puissance; toute considération humaine disparaît, l'œuvre de Dieu domine dans toute sa grandeur, toute sa majesté; c'est Dieu qui sauve le monde, qui justifie l'impie; c'est l'esprit de Dieu qui renouvelle les âmes, c'est Christ qui remplace le vieil homme dans le cœur de ceux qui sont à lui. Tous ces grands faits l'apôtre les annonce dans leur vérité, leur pureté divines, et c'est à ce point de vue élevé qu'il faut se placer pour comprendre notre chapitre. Que l'homme ne réponde jamais entièrement à l'image que nous retrace l'apôtre au chap. VIII, ce n'est que trop vrai; mais que cette considération ne nous empêche pas de séparer nettement ce que l'apôtre a séparé; ne craignons pas de poser avec lui le but bien haut; il l'a fait quoiqu'il n'ignorât pas les difficultés de la lutte; mais il se rendait le témoignage: je ne me persuade pas d'avoir atteint le but, mais je fais tous mes efforts pour y parvenir.

Est-ce donc de l'homme naturel qu'il s'agit dans le passage que nous examinons? Mais d'abord qu'appelle-t-on homme naturel? Celui que l'apôtre déclare mort dans ses péchés, celui qui accomplit tous les désirs de sa chair, celui qui, selon l'expression de saint Paul, est un enfant de la colère? Évidemment on ne saurait songer à retrouver dans le cœur d'un tel homme

ce que nous montre notre chapitre, et nous ne pouvons penser qu'on essayât de se mettre d'une manière aussi évidente en contradiction avec l'apôtre et avec toute la doctrine de l'Évangile. La question est plutôt celle-ci : n'est-ce pas un fait psychologique général commun à la plupart des hommes dont parle l'apôtre? N'est-ce pas là cette lutte entre le bien et le mal que le païen même connaît, et chaque homme, à moins d'avoir un cœur endurci, ne peut-il pas en lisant ce chapitre dire avec le grand Roi : je connais bien ces deux hommes-là?

Ce fait psychologique existe, mais en le reconnaissant il faut aussi le distinguer dans sa généralité de ce qu'il y a de plus particulièrement religieux et chrétien dans notre chapitre.

Le fait psychologique général, c'est que l'homme a toujours une certaine idée de ce qui est bien, mais que ce bien il ne l'accomplit jamais, c'est que toute défense ajoute un attrait au péché, c'est que, comme le poëte latin l'a dit : *nitimur in vetitum semper, petimusque negata.*

Cela prouve une chose: c'est que le Dieu de l'univers est bien le Dieu de la Bible, en qui nous avons la vie, le mouvement et l'être et qui n'est pas loin de chacun de nous. Il n'a pas laissé les païens sans témoignage, il s'est révélé à eux dans la nature et dans la conscience: oui, cette voix du bien parlant dans l'homme c'était la voix de Dieu qui, voulant sauver le monde par Christ, préparait dans l'humanité la voie du salut; au milieu des ténèbres qui couvraient la terre, l'esprit de Dieu agissait pour amener les hommes à la lumière. Sans doute eux ont fermé les yeux; sans doute ils ont

repoussé l'appel de Dieu; quand Jésus-Christ vint sur la terre il ne trouva que ténèbres, et quand son apôtre vint proclamer la bonne nouvelle, il ne put que constater un développement effrayant du péché; mais pour quelques âmes la conscience n'avait pas été une voix inutile, elle avait remplacé pour ces âmes la loi de Dieu, et celles-ci avaient fait des expériences semblables à celles de l'homme sous la loi. De là dans le paganisme ces rayons de lumière qui jaillissent du sein des ténèbres, de là ce sentiment d'inquiétude et de mélancolie qui se manifeste d'autant plus que nous nous approchons de l'accomplissement des temps, de là ces observations si vraies qui rappellent les paroles de l'apôtre.

Mais qu'il y a loin de cette expérience imparfaite à celle dont nous parle saint Paul! Qu'il y a loin de ce faible écho à la voix de l'apôtre, de ce désir sans force à cette recherche ardente, de cette observation froide à ce désespoir vivant qui se traduit en un cri si éloquent! Qu'il serait pâle ce chapitre s'il fallait le généraliser ainsi! Mais ne l'oublions pas, nous nous trouvons ici en présence d'une conscience réveillée par la loi de Dieu, par cette loi que le Seigneur a donnée à ce peuple qu'il a choisi et qui, au sein de l'idolâtrie, a gardé comme un précieux héritage la connaissance du Dieu Créateur. Cette loi que devait-elle faire? Devait-elle donner la justification par les œuvres, par les mérites de celui qui l'observait? Le juif l'a cru; la loi l'a rendu dur pour les autres, facile et indulgent pour lui. Mais ce n'était pas là le but de la loi, elle devait conduire ce peuple à Jésus-Christ; elle devait multiplier l'action du péché, le rendre plus fréquent, le porter en quelque sorte à sa plus haute puissance et pré-

parer ainsi l'avénement de la grâce. Et ce but elle l'a atteint pour plusieurs.

C'est cette action de la loi ou plutôt de Dieu par la loi que nous montre saint Paul dans ce tableau si saisissant. Il nous fait assister à ce premier réveil de la conscience, à cette intervention de la loi qui donne la connaissance du péché et qui le rend en même temps plus fort, plus fréquent. Il nous montre ensuite l'homme dont la conscience est frappée, en présence de la loi. Sans doute, cet homme sait que la loi est bonne, il désirerait l'accomplir; observer la loi de Dieu, mais c'est le but de sa vie! mais ce bien qu'il veut, il ne le fait pas; ce mal qu'il hait, il l'accomplit; cette loi qu'il aime, il la transgresse; la loi du péché le réduit au plus dur esclavage. Quelle suite de chutes, d'élans infructueux, de vaines aspirations! Quelle lutte désespérée! Essayons d'échapper pour quelques instants aux préoccupations d'un froid examen; sachons-le bien: toutes ces choses sont des réalités; le péché, la condamnation, ce sont, non des notions théologiques, mais des réalités vivantes pour cet homme qui gémit sous l'empire du mal. Alors nous comprendrons ce cri d'angoisse qui sort d'un cœur brisé par la lutte; nous comprendrons aussi la réponse triomphante de l'apôtre; véritable cri de triomphe qui rend la paix à un cœur en détresse.

S'il faut donc classer scientifiquement ce fait de l'expérience intime, nous ne pourrons certes pas dire qu'il s'agit de l'homme régénéré; mais nous ne pourrions pas dire non plus qu'il s'agit de l'homme naturel: il s'agit de l'homme que Dieu conduit, qu'il prépare à recevoir la bonne nouvelle. C'est l'œuvre de la loi que nous

avons devant nous, mais la dernière partie de cette œuvre, son développement extrême, le dernier acte d'un drame qui se passe dans le cœur de l'homme.

L'homme anéanti dans cette lutte en sort victorieux; mais il en sort pour être un de ces hommes en l'infirmité desquels se manifeste la force de Dieu, un de ces hommes qui de leurs œuvres disent: ce n'est pas moi, c'est la grâce de Dieu en moi; et de leur vie: ce n'est pas moi, c'est Christ qui vit en moi. Oui, tout nous conduit à trouver dans cet homme Paul lui-même: il ne fait sans doute que généraliser une expérience qui lui est commune avec maint autre; mais c'est de son expérience aussi qu'il doit parler, on le sent à cette vérité, à cette conviction que respirent ces pages admirables. Oui, lui aussi a dû comprendre par lui-même, avant de l'annoncer aux nations, que l'homme est justifié non par la loi, mais par la seule foi en Jésus-Christ.

Voilà sans doute ce qu'il entendait en disant que la loi est un pédagogue pour nous conduire à Christ. Et ne l'a-t-elle pas été pour plus d'un chrétien? L'histoire de Luther est comme un commentaire de notre chapitre. Quand après une jeunesse calme sa conscience se réveille tout à coup, quand un malaise secret s'empare de son cœur, à la pensée de Dieu et de sa justice, ne nous semble-t-il pas entendre la parole : pour moi, je vivais autrefois sans loi, mais quand la loi vint je mourus! Lorsque nous le retrouvons dans un couvent où il n'était entré que pour chercher la sainteté qu'il brûlait d'atteindre; lorsque nous le voyons crucifier sa chair par les jeûnes, les macérations, les veilles, sans jamais trouver la paix, ne prenait-il pas plaisir lui aussi à la loi de Dieu? Mais ce bien qu'il cherchait il

ne le trouvait pas; le mal qu'il voulait éviter s'imposait à lui. Enfin quand il se traîne dans les longs corridors du cloître, quand ses amis le trouvent presque inanimé dans sa cellule, ce visage amaigri n'est-il pas une vivante traduction de ce mot: malheureux que je suis, qui me délivrera?

Et lui aussi il a été délivré. Il l'a été quand il a compris qu'il n'y a aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ; il l'a été le jour où Dieu lui a révélé l'Évangile de son fils, le jour où il a compris cette parole qu'il a rendue ainsi: le juste vivra par la foi. Tant il est vrai qu'il y a un sens profond et vrai dans le mot de l'apôtre: vous n'êtes plus sous la loi, mais sous la grâce. N'est-ce pas là ce que nous montrent au moyen âge toutes ces âmes altérées de sainteté au point qu'elles voulaient la chercher derrière les murs d'un couvent? Tous ces raffinements de discipline, de pénitences, ne prouvent-ils pas un amour profond du bien, une haine sincère du péché? Mais cette sainteté tant recherchée la loi ne la donne pas, et ces âmes peu éclairées la cherchaient encore par la loi. La paix et la joie ne sont venues pour elles qu'avec la grâce, le pardon des péchés et les consolations du Saint-Esprit.

Et sous l'ancienne alliance, la lutte dont notre chapitre nous fait un tableau si saisissant, elle existait aussi, nous n'en doutons pas. Tous ces hommes pieux qui ont marché devant l'Éternel, devaient avoir appris à connaître et l'insuffisance d'une observation extérieure de la loi et l'impuissance de l'homme à se conformer à son esprit. Mais eux aussi ont été consolés: s'ils n'avaient pas encore la glorieuse assurance du salut que nous avons en Christ, c'est qu'ils étaient encore

dans l'alliance qui devait être remplacée un jour par une nouvelle, c'est que nous, nous sommes venus après l'accomplissement des temps, c'est que le moindre dans le royaume de Dieu est plus grand que les prophètes de l'ancienne alliance; mais, croyons-le bien, Dieu aura eu pour ces âmes quelque assurance de paix, quelque bénédiction qui leur permît de dire : grâces à Dieu! et le regard tourné vers l'Espérance d'Israël, ils ont pu s'écrier avec le psalmiste : Bienheureux ceux dont les iniquités sont pardonnées et dont les péchés sont couverts! Bienheureux l'homme à qui le Seigneur n'aura point imputé son péché!

La vie du chrétien, a-t-on dit, est la démonstration de la théologie de saint Paul, comme sa propre vie en est la clef. S'il en est ainsi, sera-ce trop présumer de ce faible travail en disant que cette preuve psychologique lui est acquise! Que nos juges prononcent; nous n'avons à alléguer pour notre défense que le sincère désir que nous avions de contribuer en quelque chose à l'intelligence d'une épître si belle, si importante, et qui, malgré les études nombreuses et approfondies dont elle a été l'objet, offre encore de grandes difficultés et des problèmes non résolus.

THÈSES.

I. Ce qui justifie l'homme devant Dieu, selon saint Paul, ce n'est pas une justice nouvelle produite dans l'homme par la grâce divine, c'est la foi — la foi qui lui donne part à l'œuvre du Christ. La dogmatique protestante a donc bien compris saint Paul quand elle s'est séparée sur ce point de la dogmatique catholique.

II. Comme l'ont bien reconnu les réformateurs, le dogme de la justification par la foi est la doctrine fondamentale du protestantisme. Il est du devoir de toute Église protestante de maintenir dans toute sa pureté ce fait essentiel; il doit se retrouver à la base de tout enseignement, de toute prédication. C'est là le précieux héritage que nos pères nous ont légué; leurs vrais successeurs sont ceux qui sauront le conserver.

III. La réformation a pu favoriser la libre pensée, par le fait même qu'elle brisait le joug d'une autorité qui empêchait tout développement indépendant d'elle; mais la réformation n'a jamais été *la libre pensée*. Ce qui caractérise la réformation et ce qui la distinguera toujours de toute tendance nouvelle, c'est qu'elle est sortie d'un besoin du cœur. Les réformateurs avaient la conscience du péché: ce sentiment ne se retrouve plus que très-affaibli chez ceux qui croient devoir achever l'œuvre que les réformateurs n'ont pas osé accomplir.

W.

IV. C'est le droit incontestable de toute Église de définir l'enseignement qu'elle reconnaît pour le sien. Reconnaître ce droit à toute Église, le mettre en lumière et affirmer en même temps pour tout homme la liberté de pensée : telle nous semble être la grande tâche des temps modernes.

V. La vie du chrétien est la démonstration de la vérité de l'enseignement de saint Paul. Le chrétien ne saurait séparer la religion prêchée par Jésus-Christ de la religion ayant Jésus-Christ pour objet. Son expérience personnelle ne lui permettra pas de considérer l'Évangile de saint Paul comme un simple travail théologique sur la pensée du maître.

VI. L'Évangile ne se trouve nulle part en contradiction avec la conscience, car la conscience est une première révélation de Dieu ; mais l'Évangile éclaire la conscience et la fortifie.

Vu par le président de la soutenance,
Strasbourg, le 30 mai 1864.
E. REUSS.

Permis d'imprimer.
Strasbourg, le 30 mai 1864.
Le Recteur, DELCASSO.